



Passage devant juge après garde à vue et déféré le soir

Par **sheryne77**, le **16/11/2013** à **22:35**

bonsoirrnnapres avoir déposer main 1 courante et plusieurs signalement enfin le commissariat a pris ce qil appelle une grosse plainte à l'encontre de mon mari qui après avoir quitté notre domicile il na cessé de me menacer de mort a plusieurs reprise avec la condition de me retracter pour mon signalement au prefet pour rupture de vie commune ainsi que demande de divorcernle brigadier ma appelé et dit que mon mari est convoqué chez eux et le soir rappelé pour m'informer que mon mari après sa garde à vue il va être déféré à meaux et demain il sera présenté au jugerndepuis pas de nouvelle mais aujourd'hui mon mari a repri le travail alors qil est en attente du tribunal administrative pour sa carte de séjour car refusé par pref (vpvf) il change pour salarié il est algerien et moi française .Pouvez vous m'expliquer cete procedure d'être déféré et voir le juge ,que se passe t il après ?puis je être entendu ou y assister ou du moins être informernje meurt de peur des consequence qoi que je fasse il me terrifiernsvp aiez moi et expliquez moi de plus je suis personne handicapéernmerci d'avance aux bénévoles qui oeuvrent pur nous éclairer et rassurer